

Championnat de France.

LES EPREUVES :

Pendant la description, il sera employé "conducteur" pour "conducteur ou maître".
Le chien sera conduit par un seul et même conducteur pour tous les exercices.

ADMISSION :

15 chiens seront sélectionnés chaque année pour participer à la finale. Ces 15 concurrents seront retenus, après accord écrit des propriétaires parvenu à la CUNSE au plus tard le 31 Mars (faute de quoi le chien sera considéré forfait), sur la liste des chiens sélectionnables établie par la CUNSE selon les critères suivants :

1^{er} rang : Chien ayant obtenu le Brevet mer dans l'année précédant la finale (BM n-1) ;

N.B. : la participation à la finale avec au moins 75% des points sera considérée pour la sélection suivante comme le passage d'un Brevet Mer dans l'année (BM n-1)

2^{ème} rang : Chien titulaire du Brevet mer antérieur et ayant obtenu au moins 1 Excellent en sélectif en mer dans l'année précédant la finale (BM antérieur +sél Exc)

3^{ème} rang : Chien ayant obtenu un insuffisant (de 60 à 74 points) au Brevet mer dans l'année précédant la finale (BM n-1)

4^{ème} rang : Chien ayant, dans l'année précédant la finale, 3 réussites en sélectifs dont au moins 1 Excellent. 2 des 3 sélectifs devront avoir été passés en mer.

Dans chaque rang, le tri se fera par priorité : aux Qualificatifs (nombre d'Excellent, puis Très Bon, puis Bon), puis au meilleur cumul de pointages, meilleur sauvetage à l'eau, meilleure moyenne de classements.

Au cas où un ou plusieurs des 15 premiers sélectionnés déclarerait forfait 15 jours avant la finale il pourra être fait appel à un (où plusieurs) « suppléant(s) », retenu(s) parmi les suivants sur la liste des chiens sélectionnables établie par la CUNSE selon les critères précités.

I : NAGE D'ENDURANCE :

Durée : 30 minutes - effectuée individuellement. Le chien et son conducteur embarquent sur un canot qui s'éloigne et stoppe à 50 mètres environ de la côte. Sur ordre de son conducteur, le chien plonge (si le chien ne saute pas de lui même, il en sera tenu compte dans l'appréciation de sa performance). Le canot s'éloigne vers le large. Le chien doit suivre le canot pendant une durée de 30 minutes. A la fin du temps prévu, l'exercice est terminé. Le chien est alors remonté dans le canot qui retourne à la berge.

Nota : le juge a toute autorité pour interrompre l'exercice d'un chien montrant des signes de fatigue ou d'essoufflement excessif. Le chien arrêté sur ordre de son conducteur avant la fin de l'exercice est éliminé

II : TRAVAIL AU SOL

1-Suite en laisse :

Sur 50 mètres avec deux changements de direction, un à droite, un à gauche. La laisse doit être détendue pendant tout le parcours, le conducteur doit marcher normalement, le chien à main gauche, l'encolure à hauteur du genou.

2-Suite sans laisse:

Même exercice que le n° I, sans laisse au chien.

Nota : le chien démarre et termine les deux exercices, de suite, avec et sans laisse, en position assis, à côté de son conducteur.

3-Absence du conducteur:

Le conducteur met son chien dans la position « couché » à l'endroit indiqué par le juge, et s'éloigne hors de la vue du chien pendant une minute. Sur ordre du juge, il retourne vers son chien. Il faut respecter impérativement les distances réglementaires, personne ne doit aller perturber le chien pendant son exercice

Nota : le chien ne doit pas changer de position pendant la minute d'absence, ni au retour du conducteur avant la fin de l'exercice décidée par le juge.

4-Rappel au pied :

Le conducteur met son chien en position couchée et s'éloigne de 30 mètres. Il fait face au chien, puis sur ordre du juge, le rappelle au pied. A la hauteur de son conducteur, le chien se place en position assise, à gauche de celui-ci.

Nota : si le chien ne revient pas vers son conducteur ou le dépasse de plus de 2 mètres sans s'arrêter, la note 0 lui sera attribuée.

III : DEUX EPREUVES DE RAPPORT : Le B1 + une épreuve tirée au sort parmi les 4 autres épreuves B du programme de Brevet de sauvetage en mer.

IV : DEUX EPREUVES D'APPORT : Tirées au sort parmi les 4 épreuves C du programme de Brevet de sauvetage en mer.

C : MATERIEL :

Identique à celui nécessaire pour le brevet de sauvetage en mer (voir règlement de sauvetage à l'eau).

D : NOTATION :

Natation : 20 points

Travail au sol : 20 points (5 points par exercice)

Epreuves B : 20 points chacune

Epreuves C : 20 points chacune... .. Soit un total de 120 points

E : DIVERS

- Les plongeurs officiant doivent être obligatoirement des plongeurs nationaux.
- Un contrôle vétérinaire pour les chiens est obligatoire.
- Le tirage au sort des exercices d'apport et de rapport, ainsi que le tirage au sort de l'ordre de passage des concurrents auront lieu le matin, après le contrôle vétérinaire.
- Les chiens effectueront toutes les épreuves dans l'ordre, à la suite, sans interruption.
- Pour favoriser le déroulement des épreuves, le premier chien effectuera la nage d'endurance sous la responsabilité de l'un des juges, puis passera les 5 autres épreuves avec le second juge, pendant que le deuxième chien effectuera sa nage d'endurance, et ainsi de suite.
- *AUCUNE EPREUVE N'EST ELIMINATOIRE, sauf le suivi si il a été volontairement interrompu par le conducteur ou par le juge pour un chien montrant des signes de fatigue ou d'essoufflement excessif.*
- Le chien qui réalisera le meilleur pointage sera déclaré VAINQUEUR DE LA FINALE. En cas d'égalité de points sera déclaré vainqueur le chien qui aura obtenu le meilleur total aux épreuves de sauvetage à l'eau. si encore égalité : le plus jeune.

F : HOMOLOGATION :

- Pour obtenir le Titre de Champion de France de SAUVETAGE A L'EAU « SAUVETAGE EN MER » le chien devra :
 - * Etre inscrit au L.O.F. ou à Livre d'Origine d'un pays membre de la F.C.I.
 - * Avoir remporté la Finale avec au moins 75% des points (c.à.d. au moins 90/120) ;
 - * Etre titulaire d'un qualificatif au moins TRES BON en conformité au standard dans une exposition nationale, internationale, régionale ou nationale d'élevage, en France ou dans un pays membre de la FCI (au maximum dans un délai de 6 mois après la finale s'il ne l'était pas précédemment).
- Au cas où le vainqueur de la finale ne satisfait pas aux conditions d'homologation, le titre peut être accordé au chien 2ème de la finale, s'il remplit les conditions d'homologation.
- Les justificatifs seront adressés à la Société Centrale Canine par le propriétaire du chien pour homologation.